

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1979

27 août 2011

### SOMMAIRE

Advanced Technologies Investments	94989	Simplicity Group S.à r.l.	94984
Alain Afflelou International S.A.	94958	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II	
ARINSO People Services S.A.	94984	Beta S.à r.l.	94948
Bregal Luxembourg S.A.	94991	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III	
Codefa S.A.	94957	Gamma S.à r.l.	94948
Gesteam S.à r.l.	94953	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV	
Hésione Investissement S.C.A.	94962	Delta S.à r.l.	94949
ImmoZone, S.à r.l.	94978	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à	
Jonas Architectes Associés S.A.	94990	r.l.	94949
Ladoie S.A.	94958	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V S.à	
Lam Schaus & Partners S.C.	94973	r.l.	94952
LEOX S.à r.l.	94978	Skinprotect AG	94953
Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l.	94954	SN Parent S.à r.l.	94985
Mars Properties S.à r.l.	94948	Sobepart S.A.	94988
Marti	94946	Société Financière Crémonèse S.A.	94991
MC Immo Lux S.A.	94956	Sogebat S.A.	94992
Mediagenf S.à r.l.	94949	SP - LUX SICAV II	94985
MENA Joint Investment Fund Management S.A.	94970	Springer Science + Business Media Finance S.à r.l.	94953
Mokatine SPF S.A.	94966	Ster Der Zee Holding S.A.	94976
MP Participations S.à r.l.	94985	Summit Partners IX, S.à r.l.	94953
Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l.	94950	SunGard Systems Luxembourg S.A.	94975
Palor Properties S.à r.l.	94983	SunGard Systems Luxembourg S.A.	94975
RDM Immo S.A.	94976	SunGard Systems Luxembourg S.A.	94957
S.A. Close	94992	Sunny Pastures Sàrl	94956
Saxo S.A.	94977	Sunny Pastures Sàrl	94982
Schockweiler & Lentz S. à r.l.	94977	Sustainable	94957
Semper Paratus Investment	94977	Symbio S.A.	94976
Senior Immo S.A.	94992	Symbio S.à r.l.	94976
Ship Luxco Holding S.A.	94984	System Gateway Sàrl	94992
Sierra Top Holding S.à r.l.	94977	Tamweelview S.A.	94981
Silverstreet Private Equity Strategies Sicar	94980	Terrasia	94981
Silverstreet Private Equity Strategies Sicar	94980	Timken Global Treasury	94952
		Treveria Eighteen S.à r.l.	94952
		Union de Gestion et de Participations S.A. S.P.F.	94988

**Marti, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 161.918.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, directeur, né à Binche, le 8 décembre 1967, demeurant à F-57100 Thionville (France), 2, rue Louis Le Pieux.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MARTI".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, directeur, demeurant à F-57100 Thionville (France), 2, rue Louis Le Pieux, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** L'associé unique peut céder ses parts à qui il l'entend.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession, le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Déclaration du comparant*

L'associé unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,-EUR.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Martinez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mardi 5 juillet 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011095862/108.

(110107868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092968/16.

(110105438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.512.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092969/16.

(110105439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Mars Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.571.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Mars Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094134/22.

(110105875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.513.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011092970/16.

(110105440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.435.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011092971/16.

(110104629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 23.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.934.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Mediagenf S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094149/22.

(110105966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.301.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Strong Team No.1 Limited, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, with registered seat at Scotia Centre, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under the number 217701,

hereby represented by Mrs Rachel Poesy-Stumpert, private employee, professionally residing at 67, rue Ermesinde L – 1469 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Strong Team No.1 Limited, prenamed is the sole current shareholder (the “Sole Shareholder”) of Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde L – 1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144301 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the notary Patrick Serres, acting in replacement of the undersigned notary on January 8, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 348 of February 17, 2009;

- that the Company’ share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of two hundred and fifty US Dollars (USD 250) each; and

- that the AGENDA is:

- To reduce the minimum number of board meetings to be held at the Company’s registered office or at any other place in Luxembourg; and

- To amend and restate subsequently the 8<sup>th</sup> paragraph of the article 12 of the Company’s Article of incorporation which shall read as follows:

“ **Art. 12§8.** The board of managers will be able to deliberate or act validly only if one “Class A Manager” and one “Class B Manager” are present or represented at the meeting. Board meetings shall be held at the registered office or at any other place in Luxembourg, at least once per year.”

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder decides to reduce the minimum number of board meetings to be held at the Company’s registered office or at any other place in Luxembourg.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend and restate subsequently the 8<sup>th</sup> paragraph of the article 12 of the Company’s Article of incorporation which shall read as follows:

“ **Art. 12§8.** The board of managers will be able to deliberate or act validly only if one “Class A Manager” and one “Class B Manager” are present or represented at the meeting. Board meetings shall be held at the registered office or at any other place in Luxembourg, at least once per year.”

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Strong Team No.1 Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Scotia Centre, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Iles Caïman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro 217701,

ici représentée par Madame Rachel Poesy-Stumpert, employée privée, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde L – 1469 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Strong Team No.1 Limited, précitée est le seul actuel associé (l'«Associé Unique») de Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L – 1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144301 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Patrick Serres agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 8 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 17 février 2009;

- que le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (25.000 USD) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (250 USD ) chacune; et.

- que l'AGENDA est le suivant:

- Réduire le nombre minimum de réunions du conseil devant se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg; et

- Modifier et reformuler en conséquence le 8<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 12 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 12.§8.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si un «gérant de classe A» et un «gérant de classe B» sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg au moins une fois par an.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de réduire le nombre minimum de réunions du conseil devant se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence le 8<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 12 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 12.§8.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si un «gérant de classe A» et un «gérant de classe B» sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg au moins une fois par an.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rachel Poesy-Stumpert, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juin 2011. LAC / 2011 / 29675. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092861/102.

(110104742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.434.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092972/16.

(110104630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 22 juin 2011*

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977 à Pecs, Hongrie, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée avec effet au 22 juin 2011.
- De nommer Bertrand De Fays, né le 12 juillet 1981 à Woluwe-Saint-Lamber, Belgique, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée avec effet au 22 juin 2011.
- De nommer Christian A. Sanwald, né le 10 juillet 1966 à Kehl, Allemagne, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée avec effet au 22 juin 2011.

Luxembourg, le 04.07.2011.

Référence de publication: 2011093029/17.

(110104406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Treveria Eighteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.956.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

*Stijn Curfs*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011093215/18.

(110103548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---



**Skinprotect AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 83.712.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092973/10.

(110104885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 230.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 93.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092974/11.

(110104857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 127.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011092978/10.

(110103725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 98.428.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Edward NIEHOFF, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM, Amsterdam.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011095319/23.

(110107776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.835.

—  
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of June.

Before M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

INTERNATIONAL MAINSTREAM RENEWABLE POWER LIMITED, a foreign limited company, incorporated and existing under Irish law and whose principal place of business is 1<sup>st</sup> Floor Cedarhurst Building, Arkle Road, Sandyford, Dublin 18, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under the number 461151,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on June 10<sup>th</sup>, 2011

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state that:

- The "société à responsabilité limitée" Luxembourg Mainstream Renewable Power S. à r. l. (hereinafter referred to as the "Company") with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 143835, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated January 27, 2009, under number 174. The articles of incorporation have not been amended since.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-), represented by twelve thousand five hundred shares (12.500) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

- That the appearing party fixes the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from January 1<sup>st</sup>, 2011;
2. Amendment of Article 5, of the Articles of Incorporation of the Company; and
3. Miscellaneous.

B) That the proxy of the represented shareholder, signed "*ne varietur*" will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented and that the shareholder, present or represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect as from January 1<sup>st</sup>, 2011.

*Second resolution*

Pursuant to the previous resolution, the sole shareholder decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

INTERNATIONAL MAINSTREAM RENEWABLE POWER LIMITED, société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 1<sup>st</sup> Floor Cedarhurst Building, Arkle Road, Sandyford, Dublin 18, Irlande inscrite au «Companies Registration Office» en Irlande, sous le numéro 461151,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dublin le 10 juin 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 143835, constituée suivant acte reçu en date du 15 décembre 2008, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2009 sous le numéro 174. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune

- Que la comparante est l'associée unique actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;

2. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société; et

3. Divers.

B) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

Ensuite l'associé unique, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2011. LAC/2011/28789. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088434/124.

(110099125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**MC Immo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.402.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2011*

1. Messieurs Luc HANSEN, Reno Maurizio TONELLI, Pierre LENTZ et Thierry FLEMING ont démissionné de leur mandat d'administrateur en date du 24 mai 2011.

AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 mai 2011

2. Sont nommés administrateurs avec effet rétroactif au 24 mai 2011, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, employée privée, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Madame Marion Gérard, employée privée, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 24 mai 2011, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Bithia A.G, ayant son siège social à Steinhäuserstrasse 5, CH-6340 Baar

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095417/23.

(110107901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Sunny Pastures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011092980/14.

(110105097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092981/10.

(110103298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sustainable, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.053.

---

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092984/10.

(110104493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Codefa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 76.782.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 mai 2011*

*Sixième Résolution*

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Jean-Louis Kaiser, avocat, né à Genève, le 6 août 1951, demeurant professionnellement à 7, rue des Battoirs CH-1211 Genève,
- Monsieur Jean-Louis DROZ, né à Neuchâtel, le 07 janvier 1942, résidant au 14, avenue Dumas CH-1206 Genève.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.
- Monsieur José CORREIA, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg

*Septième Résolution*

L'Assemblée décide de révoquer A&C Management Services S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 avril 2011.

*Huitième Résolution*

L'Assemblée décide de nommer Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 avril 2011.

Son mandat a commencé avec la revue des comptes clôturés au 31 décembre 2010 et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait  
Pour la société

Référence de publication: 2011096032/30.

(110108921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.334.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société le 24 janvier 2011:*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

\* La société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR S.A.S., ayant son siège social au 45, avenue Victor Hugo, Bâtiment 264 à F-93300 Aubervilliers (France);

\* Monsieur Lionel Afflelou, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 21, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse);

\* Monsieur Didier Pascual, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 45, avenue Victor Hugo, Bâtiment 264 à F-93300 Aubervilliers (France);

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 juillet 2011.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Lionel Afflelou, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 21, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2011.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22 rue Goethe, à L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B102.188).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094286/26.

(110106841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Ladoie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.701.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, ici représentée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 mai 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LADOIE S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être

transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 320.000 (trois cent vingt mille euros) représenté par 32.000 (trente-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 mai 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 324 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.



Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Paiement*

Les 32.000 (trente-deux mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 320.000 (trois cent vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.603,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, son/leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle à L1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 19 mai 2011, RED/2011/1013. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2011.

Référence de publication: 2011089196/200.

(110100441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

## Hésione Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.648.

### STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) «Hésione S.à r.l.»; société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 30 mai 2011.

2) Monsieur Jean-Claude MARIAN, né le 24 mars 1939 à Boulogne-Billancourt, demeurant au 299, avenue Molière, B-1050 Bruxelles,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 30 mai 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Hésione Investissement S.C.A.» (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions de commanditaire (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** La Société a un capital souscrit trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent neuf (309) actions de commanditaires («Actions de Commanditaire») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par «Hésione S.à r.l.», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7.** Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile par la Société, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

## **C. Gérance**

**Art. 8.** La Société sera administrée par «Hésione S.à r.l.», prénommée (dans cet acte le «Gérant”).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 9.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 11.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 12.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **D. Décisions des actionnaires**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par

courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 14.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

### **F. Modifications des statuts**

**Art. 16.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

### **H. Loi applicable**

**Art. 18.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire

Actionnaires	nombre d'actions souscrites
1) «Hésione S.à r.l.», prénommée; . . . . .	1 action de commandité
2) Monsieur Jean-Claude MARIAN, prénommé . . . . .	309 actions de commanditaire

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de 2011.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) «A&C Management Services S.à r.l.», ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

2. Le siège social est fixé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2011. Relation: EAC/2011/8104. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011087302/211.

(110098867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

### **Mokatine SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.685.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

KERMON CAPITAL INC., with registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI company number 429351, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 20 juin 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé SPF), sous forme d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme dénommée: «MOKATINE SPF S.A.» complétée conformément aux dispositions de la loi par la mention «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises

ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre de garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante mille (450.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.



Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2012.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

KERMON CAPITAL INC., préqualifiée .....	450.000 actions
Total: .....	450.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Madame Isabelle Pairon, employée privée, né le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

L'Alliance Révision SARL, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2011. LAC/2011/28799. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089240/206.

(110099917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**MENA Joint Investment Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.362.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary in Luxembourg, the Undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MENA Joint Investment Fund Management S.A.", a société anonyme, having its registered office at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 153362, incorporated by deed enacted on 20 May 2010 by Maître Henri Hellinckx, Civil law notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1234 dated 14 June 2010; and the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is presided by Mrs. Kathryn Winifred O'Sullivan.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sara Lecomte.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one hundred (100) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1.- Transfer of the registered office of the Company.
- 2.- Subsequent Amendment of article four of the Articles of Incorporation.
- 3.- Acknowledgement and approval of the resignation of Mrs. Audrey Lewis.
- 4.- Acknowledgement and approval of the appointment of Mr. Ahmed Heikal and Mr. Malcolm Wilson.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

1 The meeting decides to transfer the registered office of the Company from its present location at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof to Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to subsequently amend article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors of the Company (the " Board of Directors ").

In the Event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain at Luxembourg. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought through to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management. "

### *Third resolution*

Pursuant to the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 22 November 2010 (the "Minutes of the Board of Directors"), a copy of the aforesaid minutes will remain attached to the present deed to be filed with it, the meeting hereby acknowledges and approves the resignation of Mrs. Audrey Lewis from her position as Director of the Company with effective date being 31 December 2010 and grants her full and complete discharge for the lawful performance of her mandate until that date.

### *Fourth resolution*

After careful examination of the Minutes of the Board of Directors, the meeting hereby acknowledges and approves the co-optation of the following Directors:

- Mr. Ahmed Heikal, born on 28 June 1961 in Giza, Egypt, professionally residing at 1089 Corniche El-Nil, Four Seasons Nile Plaza, Office Building; 11519 Cairo, Egypt.

- Mr. Malcolm Wilson, born on 10 April 1957 in Nairobi, Kenya, professionally residing at Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

The mandate of the co-opted Directors will terminate immediately after the Annual General Meeting of the Shareholders to be held in 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MENA Joint Investment Fund Management S.A.", ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153.362, constituée suivant acte reçu le 20 mai 2010 par Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1234 du 14 juin 2010 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Kathryn Winifred O'Sullivan.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
- 2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission de Madame Audrey Lewis.
- 4.- Acceptation de la nomination de Messieurs Ahmed Heikal et Malcolm Wilson.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg.

### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au Cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.»

### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2010 (le «procès-verbal du Conseil d'Administration»), dont copie du procès-verbal restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles, l'assemblée prend connaissance de, et accepte la démission de Madame Audrey Lewis de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2010 et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

### *Quatrième résolution*

Après examen du procès-verbal du Conseil d'Administration, l'assemblée prend connaissance de, et accepte la cooptation des administrateurs suivants:

- Monsieur Ahmed Heikal, né le 28 juin 1961 à Gizeh, Egypte, demeurant professionnellement à 1089 Corniche El-Nil, Four Seasons Nile Plaza, Office Building; 11519 Le Caire, Egypte.
- Monsieur Malcolm Wilson, né le 10 avril 1957 à Nairobi, Kenya, demeurant professionnellement Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.

Le mandat des administrateurs cooptés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir en 2011.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. WINIFRED O'SULLIVAN, S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27799. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011089891/147.

(110101429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Lam Schaus & Partners S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg E 4.514.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, dit Maurice LAM, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2567 Luxembourg, 1, rue Léopold Sedar Senghor,

Né à Rose-Hill (Ile Maurice) le 21 avril 1957 (1957 0421 037),

2. Monsieur Benoît SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6690 Vielsam, 64, Neuville,

Né à B-Limerlé le 26 août 1958 (1958 0826 035),

Tous deux ici représentés par Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, allée des Poiriers,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 25 mai 2011,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exercice à titre indépendant de toutes activités relevant directement ou indirectement du conseil en organisation sous toutes ses formes et plus particulièrement en matière d'organisation, de gestion, de formation, d'information et de stratégie en ressources humaines aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de LAM SCHAUS & PARTNERS S.C.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE (40.000.-) EUROS, représenté par QUATRE CENTS (400) parts d'intérêts de CENT (100.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE (40.000.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile, ainsi qu'il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2567 Luxembourg, 1, rue Léopold Sedar Senghor, né à Rose-Hill (Ile Maurice) le 21 avril 1957 (1957 0421 037),	
DEUX CENTS parts . . . . .	200
2. Monsieur Benoît SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6690 Vielsam, 64, Neuville, né à B-Limerlé le 26 août 1958 (1958 0826 035), DEUX CENTS parts . . . . .	200
TOTAL: QUATRE CENTS parts d'intérêts . . . . .	400.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 11.** La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, dans les limites prévues à l'article 13.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 12.** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 13.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 16.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Réunion des Associés*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Les associés se nomment gérants, pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager la société chacun par sa signature individuelle.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENTS (1.300.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2011. Relation: MER/2011/1091. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2011.

U. THOLL.

Référence de publication: 2011088000/136.

(110098405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

#### **SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

#### *Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 28 juin 2011*

Il résulte des décisions prises lors l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 28 juin 2011 que les mandats des administrateurs, à savoir Monsieur Harold C. Finders, M. Bernard Hure, Monsieur John Schroeder et Mme Victoria E. Silbey ont été renouvelés. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011092982/16.

(110103299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

#### **SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

#### *Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 27 juin 2011*

Le Conseil a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011092983/15.

(110105159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**RDM Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8222 Mamer, 2, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 151.263.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2011*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-délégué René DIEDERICH, des administrateurs Romaine MULLER, Laurent DIEDERICH et René DIEDERICH et du commissaire aux comptes Marie-Thérèse WOLFF et procède aux nominations suivantes:

Comme administrateur:

- Monsieur Pierre FEDERSPIEL, industriel, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,
- Monsieur Michel FEDERSPIEL, ingénieur diplômé, demeurant à L-5854 Alzingen, 66, rue Langheck.
- Madame Karin FEDERSPIEL, médecin, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, rue du Bois.

Comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Paul ELVINGER, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel

Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 janvier 2011*

Le conseil d'administration décide de nommer comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle:

- Monsieur Pierre FEDERSPIEL, industriel, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,

Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Référence de publication: 2011095502/23.

(110108302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Ster Der Zee Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 51.784.

—  
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société STER DER ZEE HOLDING S.A., enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B-51.784, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Jean Bernard ZEIMET

*Gérant*

Référence de publication: 2011093013/13.

(110105077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Symbio S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Symbio S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62198 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092985/11.

(110105144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---



**Saxo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092989/10.

(110105359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Schockweiler & Lentz S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or.  
R.C.S. Luxembourg B 61.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092990/10.

(110104935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.192.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011: que

- Sont nommés en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

\* Monsieur Rishi Chandna, né le 2 juillet 1978 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant à One Embarcadero Center, 39 étage, CA 94111 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique; et

\* Monsieur Calvin J. Yonker, né le 29 novembre 1961 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 2500 -1177 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia, V6E 2K3 Canada.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Prescott Ashe;
- Monsieur Jacob Mizrahi;
- Monsieur Rishi Chandna; et
- Monsieur Calvin J. Yonker

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011095522/23.

(110108559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Semper Paratus Investment, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.718.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011092993/12.

(110104548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**ImmoZone, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6745 Grevenmacher, 22, Kuschegaessel.

R.C.S. Luxembourg B 147.821.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tom SCHMELER, employé privé, né à Luxembourg, le 25 janvier 1978, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 22, Kuschegaessel.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «ImmoZone S.à r.l.», ayant son social à L-6745 Grevenmacher, 22, Kuschegaessel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.821, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1840 du 811 du 23 septembre 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Que le comparant Monsieur Tom SCHMELER, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «ImmoZone S. à r.l.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique, M. Tom SCHMELER prénommé pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'associé unique où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Schmeler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. LAC/2011/30967. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096113/42.

(110109336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**LEOX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6942 Niederanven, 6, rue Goesfeld.

R.C.S. Luxembourg B 161.953.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Germain HAMES, employé privé, né à Differdange le 30 octobre 1959, demeurant à L-6942 Niederanven, 6, rue Goesfeld.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "LEOX S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet le négoce international de matières premières et des ressources naturelles.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR unipersonnelle 25,-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille onze (31.12.2011).

*Souscription et Libération*

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Germain HAMES, employé privé, né à Differdange le 30 octobre 1959, demeurant à L-6942 Niederanven, 6, rue Goesfeld, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Germain HAMES, employé privé, né à Differdange le 30 octobre 1959, demeurant à L-6942 Niederanven, 6, rue Goesfeld.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-6942 Niederanven, 6, rue Goesfeld.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: G.Hames, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9042. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096146/95.

(110108941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.487.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092997/11.

(110104491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.487.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 29 Juin 2011:*

L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2011092996/14.

(110104490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Terrasia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.573.

Constituée le 22 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial, Recueil Spécial C. n° 224 du 7 septembre 1983.

Statuts modifiés en date du 28 avril 1998 suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publiés au Mémorial C 551 du 29 juillet 1998.

Statuts modifiés en date du 16 novembre 1999, publiés au Mémorial C 66 du 20 janvier 2000.

Statuts modifiés en date du 23 décembre 2002 suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publiés au Mémorial C 202 du 25 février 2003.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de trois ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014 le mandat de Bolloré Participations S.A., Administrateur sortant. Elle sera toujours représentée par Monsieur Cédric de Baillencourt.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION

*Administrateurs*

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Baillencourt, Administrateur de sociétés, 14 rue des Sablons, F-75116 Paris.

M. Daniel HAAS, directeur comptable, 41 Au Passou, B-4053 Chaudfontaine.

*Commissaire aux comptes*

Mme Catherine Decuber, 64 rue du Goldberg, B-6700 Arlon (Belgique)

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011095125/29.

(110107030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Tamweelview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 22 décembre 2010:

- Renouvellement du mandat, comme administrateur, pour une durée déterminée à partir du 22 décembre 2010:

\* M. Mohamed Jabara Hassan Matar Al Marar, né le 15 juin 1962 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis jusqu'à l'Assemblée générale des associés qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview S.A.

Marco Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2011093252/16.

(110104134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Sunny Pastures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.793.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second June.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“Prisuco Holdings Limited”, a company incorporated under the laws of Cyprus, registered with registered office at Palaceview House, Prodromos Street & 2 Zinonos Kitias, 2064 Nicosia, Cyprus

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, in his capacity of sole shareholder of the limited liability Company “Sunny Pastures S.à r.l.”, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg number B 155.793,

incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 27<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2405 of November 9<sup>th</sup>, 2010.

has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the signatory regime and to amend article 12 (paragraphe 6) of the articles of association of the company to read as follows:

**Art. 12. (paragraphe 6).** The company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

*Second resolution*

The sole shareholder appoints for an undetermined period as manager of the company:

- Mrs Christelle FERRY, born on October 10, 1970 in Metz (France), residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle and

- Mrs Sjors VAN DER MEER, born on October 31, 1978 in Utrecht (the Netherlands), residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

« Prisuco Holdings Limited », une société constituée selon les lois du Chypre ayant son siège social à Palaceview House, Prodromos Street & 2 Zinonos Kitias, 2064 Nicosia, Chypre,

ici représentée par M. Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «Sunny Pastures S.à r.l. », ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg numéro B 155.793,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2405 du 9 novembre 2010,

a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le pouvoir de signature de modifier l'article 12 (paragraphe 6) des statuts de la société pour être lu comme suit:

**Art. 12. (Paragraphe 6).** La société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle des gérants.

*Deuxième résolution*

L'associé unique nomme pour une durée indéterminée comme gérant:

- Madame Christelle FERRY, née le 10 Octobre 1970 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle and

- Madame Sjors VAN DER MEER, née le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29092. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092979/86.

(110105005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Palor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.458.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Palor Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094162/22.

(110105790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**ARINSO People Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 94.383.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2010*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de Madame Sylviane COURTOIS.
2. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Olivier Differdange, expert-comptable, né le 12 janvier 1973 à Arlon et demeurant professionnellement au 1 rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.
3. L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société Mazars SA..
4. L'assemblée décide de nommer la société Compagnie Européenne de Révision sàrl, avec siège social à 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093476/21.

(110105937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.626.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011092998/12.

(110104838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Ship Luxco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.893.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011: que

- La démission de Madame Jennifer Hill en tant que administrateur de catégorie B de la Société est acceptée avec effet immédiat.

- Est nommé Monsieur Chris Sullivan, né le 6 mai 1957 à 10, Level, 280 Bishopsgate, EC2M 4RB Londres, Royaume-Uni, résidant 10, Level, 280 Bishopsgate, EC2M 4RB Londres, Royaume-Uni en tant que administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Par conséquent, le conseil d'administration sera dès lors composé comme suit:

- Madame Maike Kieselbach;
- Monsieur Desmond Mitchell;
- Madame Ailbhe Jennings; et
- Monsieur Phil Loughlin



Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011095554/23.

(110108485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**SN Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.016.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.541.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue, 20004-2505 Washington, DC, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011;

2. Nomination de Erica Herberg, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093000/15.

(110105174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SP-LUX SICAV II

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2011093009/14.

(110105239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**MP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.012.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.017.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Patrick Herman, born on 14 October 1953, with professional address at 5, rue des Minimes, B-1000 Brussels, Belgium (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Nicolas Dumont, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by "MP Participations S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 161.017, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party in its capacity as Sole Shareholder declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven million euro (EUR 7,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500) by the issuance of seven million (7,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. To accept and record the subscription and payment of the shares with by way of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder of an aggregate amount of seven million euro (EUR 7,000,000) and allocation of the surplus value of the contribution into a share premium account of the Company.

3. To amend the article 5 paragraph 1 of the Articles regarding the share capital, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500) divided into seven million twelve thousand five hundred (7,012,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven million euro (EUR 7,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500) by the issuance of seven million (7,000,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon the foregoing resolution above and its payment as follows:

#### *Subscription - Payment*

Thereupon now appeared Mr Nicolas Dumont, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declares to subscribe to seven million (7,000,000) shares and fully pays up such new shares by way a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder in an amount of seven million euro (EUR 7,000,000) (the "Receivable").

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact, further declares that there exists no impediments to the free disposal of the Receivable and that the Receivable is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact, further declares that the value of the Receivable has been certified at seven million euro (EUR 7,000,000) in a declaration of contribution signed by the Sole Shareholder.

The sole manager of the Company confirms in a valuation declaration that the aggregate value of the Receivable has been certified at seven million euro (EUR 7,000,000) and that it corresponds at least to the value of the new shares.

The Sole Shareholder resolves to allocate seven million euro (EUR 7,000,000) to the share capital of the Company.

#### *Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500) divided into seven million twelve thousand five hundred (7,012,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each "

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrick Herman, né le 14 octobre 1953, demeurant professionnellement à 5, rue des Minimes, B-1000 Bruxelles, Belgique (l'"Associé Unique"),

représenté par Monsieur Nicolas Dumont, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration laquelle après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par «MP Participations S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.017, constituée selon un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société")

Le comparant dûment représenté, en tant qu'Associé Unique reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) de manière à l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de sept millions douze mille cinq cents euros (EUR 7.012.500) par l'émission de sept millions (7.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Acceptation et inscription de la souscription et paiement des parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique d'un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) et l'allocation du surplus de la valeur de l'apport au compte de prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société relatif au capital social, qui devra être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à sept millions douze mille cinq cents euros (EUR 7.012.500) divisé en sept millions douze mille cinq cents (7.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

4. Divers.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus en sa capacité d'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de sept millions douze mille cinq cents euros (EUR 7.012.500) par l'émission de sept millions (7.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription à l'augmentation du capital social de la Société décidé suivant la résolution ci-avant et son paiement comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

A maintenant comparu Monsieur Dumont, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné.

Le comparant déclare souscrire à sept millions (7.000.000) de parts sociales et payer ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique d'un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) (la "Créance")

L'Associé Unique, susmentionné, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction à la libre cessibilité de la Créance et que la Créance est une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique.

L'Associé Unique, susmentionné, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de la Créance a été certifiée à sept millions d'euros (EUR 7.000.000) dans une déclaration d'apport signé par l'Associé Unique.

Le gérant unique de la Société confirme dans une déclaration d'évaluation que la valeur totale de la Créance a été certifiée à sept millions d'euros (EUR 7.000.000) et qu'elle correspond au moins à la valeur des nouvelles parts sociales.

L'Associé Unique décide d'allouer sept millions d'euros (EUR 7.000.000) au capital social de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des Statuts, qui devra être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à sept millions douze mille cinq cents euros (EUR 7.012.500) divisé en sept millions douze mille cinq cents (7.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

*Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7275. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011088486/148.

(110099300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Sobepart S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011093001/10.

(110105464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Union de Gestion et de Participations S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.230.

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «UNION DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A., S.P.F.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 105 de 1992, page 5007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2133 du 9 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Franca ROSATI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, F. ROSATI, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27418. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011090046/58.

(110101442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**A.T.I. S.A., Advanced Technologies Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.658.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 février 2011*

Ayant été informés de la démission de Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO de sa fonction d'administrateur de catégorie A et de président de la société, les membres restants du conseil d'administration décident de pourvoir provisoirement à son remplacement en cooptant Monsieur Maurizio ANNUNZIATO, manager, résidant à Via di Torre Gaia, 122, I-00133 Rome, Italie, qui déclare accepter.

Monsieur Maurizio ANNUNZIATO terminera le mandat d'administrateur de Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO.

Monsieur Maurizio ANNUNZIATO est également nommé président du conseil d'administration de la société.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société CAMSEC LTD en date du 29 mai 2008

- Conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société CAMSEC LTD:

- Monsieur Danilo GIANNETTI demeurant au 20, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg
- qui déclare accepter.
- Suivant les dispositions légales en vigueur, il encourra la même responsabilité civile que si il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011096673/28.

(110109531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Jonas Architectes Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.392.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «JONAS ARCHITECTES ASSOCIES S.A.», avec siège social à L-9050 Ettelbruck, 57, Grand'rue;

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte passé par-devant Maître Marc CRAVATTE, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations le 19.4.2002 Numéro 613,

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 97392;

transformée en société anonyme suivant acte passé par-devant le notaire soussigné en date du 25 mai 2011, en voie de formalisation;

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Monsieur Henri JONAS, architecte diplômé, demeurant à L-9090 Warken, 30, rue de Bürden;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Changement de la teneur de l'article 5 des statuts.
2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille Euros (40.000,- €) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

94991

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ trois cent euros (300,- €).  
Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jonas, Probst.

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2011. Relation: DIE/2011/6063. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092767/55.

(110104904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Société Financière Crémonèse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.395.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.07.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011093006/12.

(110104913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Bregal Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.754.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que:  
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil.

- Herman BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011094337/26.

(110106646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Sogebat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 136.561.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 13.05.2011*

L'actionnaire unique réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique accepte les démissions des administrateurs, Monsieur Jean-Fabrice PEPIN né le 20.03.1971 à Villerupt (F), demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 27 rue Jean-Baptiste Hilaire, Madame Julie MAURICE née le 09.10.1979 à Metz (F), demeurant à F-57070 Metz, 5 rue des Frères Goncourt et Monsieur Paul SUNNEN, né le 16.07.1960 à Luxembourg, demeurant à L-5333 Moutfort, 22 rue de Pleitrang.

L'associé unique accepte la démission de l'administrateur délégué à la gestion journalière, Monsieur Jean-Fabrice PEPIN, prèdit.

*Deuxième résolution*

L'associé unique nomme comme administrateur unique Monsieur Jorge PINTO, né à Lisbonne (Portugal) le 13 septembre 1980, demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean. Son mandat expire en date du 13.05.2017.

Monsieur Pinto peut engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Jorge PINTO.

Référence de publication: 2011097120/22.

(110110150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**S.A. Close, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 35.335.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097090/10.

(110109513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Senior Immo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.907.

—  
Nous CH INTERNATIONAL (Luxembourg) SARL, domiciliataire de la société SENIOR IMMO S.A. (RCS Luxembourg B110907) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, dénonçons avec effet immédiat le siège social de la société SENIOR IMMO S.A. (RCS Luxembourg B110907) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097108/10.

(110109617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**System Gateway Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097131/10.

(110109955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---